

## **Cours de direction / Conservatoire de Lausanne**

### **Lignes directrices générales**

#### **Pratique de la musique**

Le métier de chef d'orchestre s'acquiert par un cheminement très diversifié. Dans un premier temps, il est indispensable qu'une expérience d'instrumentiste au sein d'un ensemble ait été vécue par l'étudiant. Il aura ainsi l'occasion d'apprendre au contact des chefs qu'il pourra côtoyer. Diriger régulièrement (un ensemble ou des parties de registres) constitue un excellent moyen de mettre en pratique et de perfectionner les connaissances acquises durant les cours.

#### **Travail de la partition**

L'approche d'une partition à diriger nécessite un travail précis : l'analyse rythmique, harmonique, de la structure et des motifs, mais également la représentation musicale de la pièce sont les principaux sujets traités dans ce domaine. Le langage utilisé par le compositeur doit être compris de façon à ce que le message transmis aux musiciens ne trahisse pas la volonté de l'auteur. Les rapports entre le geste et la sonorité d'orchestre qui en résulte doivent être analysés. La gestique et la technique de direction constituent un maillon important de la communication du chef.

#### **Travail devant l'ensemble**

Dans les répétitions, un langage clair doit soutenir et renforcer le geste. Il faut veiller à formuler précisément les demandes de façon à ce que le travail soit efficace et motive les musiciens. Tous les facteurs musicaux (techniques et expression) doivent être intégrés dans le discours du chef. Le directeur d'un ensemble doit aussi savoir préparer et planifier sa répétition afin de gérer de manière efficace son temps de travail.

#### **Activités régulières**

- Cours du samedi matin.
- Répétitions avec un ensemble filmées par l'étudiant qui fera l'objet d'une analyse ultérieure en compagnie du professeur.
- Répétitions avec un ensemble en compagnie du professeur.

#### **Examens**

Le plan d'étude se compose de 3 niveaux. Chaque niveau se termine par un examen pratique :

- 1<sup>ère</sup> année : répétition de 20 minutes avec un quintet.
- 2<sup>ème</sup> année : répétition de 25 minutes avec un ensemble.
- 3<sup>ème</sup> année : répétition de 30 minutes avec un ensemble + version concert d'une pièce. discussion sur l'orchestration et le travail de diplôme.